

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT ET D'ÉLIMINATION DES
SOURCES DE GASPILLAGE D'EAU POTABLE – NATURE MIXTE

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet vise à identifier et corriger, le plus rapidement possible, les rejets nocifs pour l'environnement dans le réseau d'égout pluvial municipal et par conséquent dans les cours d'eau.

Un second volet du projet vise les correctifs des branchements d'eau potable gélifs et les purges sur le réseau, permettant ainsi une économie d'eau potable.

Le projet comprend l'embauche du personnel requis ou le salaire de celui-ci, l'acquisition ou la location d'équipements motorisés et toute autre dépense et frais connexes nécessaires à la réalisation du projet susmentionné.

Le projet peut nécessiter l'acquisition à des fins municipales, d'immeubles ou de servitudes et comprendre des travaux d'aménagement ou tout autre ouvrage connexe.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens

SECTION II

LOCALISATION

2. Le projet décrit à l'article 1 est situé sur l'ensemble du territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences de proximité et d'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

3. L'estimation du coût du projet décrit à l'article 1 s'élève à la somme de 3 000 000 \$.

TOTAL : 3 000 000 \$

Annexe préparée le 7 février 2023 par :

Pierre-Yves Thibaut, ing., directeur
Division des réseaux principaux et
coordination des projets techniques
Entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout